



**COMMUNAUTE DE COMMUNES
DU PAYS DE SAULX
27 Grande rue 70240 SAULX**

**ASSOCIATION VITA-SAULX
SANTE
27 Grande rue 70240 SAULX**

PROTOCOLE D'ACCORD

**POUR LA CONSTRUCTION D'UNE MAISON DE SANTE
A SAULX**

PREAMBULE

S'inscrivant dans le cadre du maintien de l'offre de soins en milieu rural et en particulier dans le canton de Saulx, la réalisation d'une maison médicale nous est apparue comme une évidence que nous avons mise en parallèle avec le prochain départ en retraite des deux médecins généralistes du village.

La pérennité du système de santé passe donc par l'installation de nouveaux médecins, dans une structure adaptée et avec une équipe paramédicale bénéficiant d'un plateau technique attractif et équivalent à celui des cabinets de « ville ».

Nous souhaitons également nous inscrire dans une approche globale de la prise en charge des pathologies en facilitant, par la proximité, les échanges entre les différents intervenants et en plaçant le patient au centre de cette structure polyvalente. Des actions de prévention et d'information pourront également être mises en place et des vacations de médecins spécialistes sont envisagées.

Le suivi et la permanence de l'accueil, les gardes ou les remplacements seront facilités par ce regroupement. La formation et la fidélisation de remplaçants feront également partie des objectifs de cette maison médicale.

Ce service indispensable est sans aucun doute la meilleure alternative à la désertification médicale des zones rurales.

I) DESCRIPTIF DU FUTUR EQUIPEMENT

La Maison de Santé de Saulx sera bâtie sur un terrain acquis par la communauté de communes et situé au centre du village de Saulx. Intégré dans son environnement et soucieux d'une faible consommation énergétique, sa réalisation sera confiée à un cabinet d'architectes désigné dans le respect des règles des marchés publics, l'avis des professionnels de santé étant requis à chaque étape de la procédure.

Le futur bâtiment représentera une surface prévisionnelle de 642 m², dont le détail est présenté ci-dessous, cette surface constituant la tranche ferme. La possibilité d'une tranche conditionnelle est prévue ainsi que des possibilités d'extension future.

PROGRAMME TRANCHE FERME :

COMMUNS :

Sas d'entrée	5.00
Hall du Public – Attente partagée – 20 places	30.00
Secrétariat ouvert	10.00
Secrétariat fermé (comptabilité)	10.00
Sanitaire public (accès handicapé, H et F)	15.00
Sanitaire du Personnel (accès handicapé, H et F)	15.00
Salle de Convivialité	30.00
Salle d'urgence	20.00
Studio d'accueil stagiaire	20.00

Local Informatique	10.00	
Local Technique	5.00	
Local Ménage	4.00	
Local déchets	6.00	
Archives	30.00	
Chaufferie	20.00	
Surface utile totale Communs		230.00 m²

UNITE GENERALISTE :

Cabinet 1 (accueil + examen)	22.00	
Cabinet 2 "	22.00	
Cabinet 3 "	22.00	
Cabinet 4 "	22.00	
Sanitaire du Personnel	2.00	
Stérilisation – stockage	4.00	
Rangement	3.00	
Surface utile totale Unité Généraliste		97.00 m²

UNITE KINESITHERAPIE :

Accueil – activités	20.00	
Salle de musculation	15.00	
Salle de spa	15.00	
Box 1	10.00	
Box 2	10.00	
Rangement	3.00	
Sanitaire	2.00	
Surface utile totale Unité Kinésithérapie		155.00 m²

UNITE POLYVALENTE :

Bureau partagé (accueil + examen)	22.00	
- podologue		
- orthophoniste		
- diététicienne		
- sage femme		
Cabinet Infirmier (accueil + soins)	22.00	
Bureau ambulancier	12.00	
Bureau des permanences	14.00	
- ADMR		
- PMI		
Rangement	3.00	
Sanitaire	2.00	
Surface utile totale Unité Polyvalente		75.00 m²

<u>SURFACE UTILE TOTALE TRANCHE FERME</u>	557.00 m²
<u>Estimation circulations 15%</u>	85.00 m²
<u>TOTAL TRANCHE FERME</u>	642.00 m²

Compte tenu de la pente naturelle du terrain et de la réglementation Accessibilité aux personnes Handicapées, seuls les locaux communs suivants pourront être implantés en sous-sol :

Chaufferie, Archives, local technique, Studio d'accueil stagiaire, Salle de Convivialité.

PROGRAMME TRANCHE CONDITIONNELLE :

DENTISTE :

Poste 1 (accueil + soins)	22.00	
Poste 2 "	22.00	
Stérilisation	10.00	
Rangement / stockage	4.00	
<u>Surface utile totale Dentiste</u>		<u>58.00 m²</u>

ERGOTHERAPEUTE :

Bureau	10.00	
Salle d'activités	15.00	
Rangement	5.00	
<u>Surface utile totale Ergothérapeute</u>		<u>30.00 m²</u>

PSYCHOMOTRICIEN :

Bureau	10.00	
Salle d'activités	15.00	
Rangement	5.00	
<u>Surface utile totale Psychomotricien</u>		<u>30.00 m²</u>

O.R.L :

Cabinet (accueil + examen)	22.00	
Stérilisation / rangement	10.00	
<u>Surface utile totale O.R.L</u>		<u>32.00 m²</u>

COMMUN :

Hall / Attente partagée	20.00	
Sanitaire (accessible handicapé H et F)	12.00	
Rangement	3.00	
Ménage	4.00	
Déchets	6.00	
Sas entrée	5.00	
<u>Surface utile totale Commun</u>		<u>50.00 m²</u>

<u>SURFACE UTILE TOTALE TRANCHE CONDITIONNELLE</u>	<u>200.00 m²</u>
<u>Estimation circulations 15%</u>	<u>30.00 m²</u>
<u>TOTAL TRANCHE CONDITIONNELLE</u>	<u>230.00 m²</u>

II) ENGAGEMENTS DE LA COLLECTIVITE

La Communauté de communes du Pays de Saulx marque par la présente lettre sa volonté et son engagement à :

- construire la maison de santé telle que décrite ci-dessus
- mettre à disposition contre des loyers, les locaux aux professionnels de santé adhérents à l'Association VITA-SAULX SANTE.

III) ENGAGEMENTS DES PROFESSIONNELS DE SANTE LIBERAUX

Les professionnels de santé libéraux cosignataires marquent par la présente lettre leur volonté et leur engagement à :

- intégrer la maison de santé qui sera réalisée par la Communauté de communes du Pays de Saulx.
- se constituer en société civile de moyens (SCM), interlocuteur légal de la communauté de commune, responsable de la répartition des loyers et charges entre les professionnels de santé libéraux, employeur du personnel de coordination, d'accueil, de secrétariat et d'entretien du bâtiment pour la partie qui leur est affectée et le prorata des espaces communs
- équiper les cabinets de consultation et les espaces affectés
- participer à la location des cabinets individuels et des locaux communs, selon des clés de répartition définies entre les membres de la SCM, sur la base d'un prix moyen mensuel de ... € le m²
- participer aux charges de fonctionnement de l'équipement (fluides, entretien des locaux et des abords hors parking et déneigement, collecte et traitement des déchets médicaux, secrétariat, etc...), au prorata de clés de répartition définies entre les membres de la SCM.
- valider leur engagement définitif au plus tard avant le lancement de la construction de l'équipement.

IV) ENGAGEMENTS DES PROFESSIONNELS DE SANTE ASSOCIATIFS (TYPE ADMR, SSIAD)

Les professionnels de santé associatifs cosignataires marquent par la présente lettre leur volonté et leur engagement à :

- intégrer la maison de santé qui sera réalisée par la commune de

- conventionner entre eux pour désigner un interlocuteur légal unique de la commune, responsable de la répartition des loyers et charges entre eux, employeur du personnel, d'accueil, de secrétariat et d'entretien du bâtiment pour la partie qui leur est affectée et le prorata des espaces communs
- équiper leurs cabinets et espaces affectés
- participer à la location des cabinets individuels et des locaux communs, selon des clés de répartition définies entre eux, sur la base d'un prix moyen mensuel de 15 € le m²
- participer aux charges de fonctionnement de l'équipement (fluides, entretien des locaux et des abords hors parking et déneigement, collecte et traitement des déchets médicaux, secrétariat, etc...), au prorata de clés de répartition définies entre eux.
- valider leur engagement définitif au plus tard avant le lancement de la construction de l'équipement.

Fait à, le

Les Professionnels de Santé libéraux :

Les Professionnels de Santé associatifs :

Pour la Communauté de communes du Pays de Saulx,
Christian BRESSON, Président